



PARCOURS

J'optimise la tenue de la comptabilité

25

FORMATIONS VIDEO

de 8 minutes en moyenne



DES APPORTS THEORIQUES

en format PDF



DES TESTS DE VALIDATION

pour valider vos acquis



Environ 7 heures pour se former

PREREQUIS

Aucun

OBJECTIFS

- Comprendre les apports de la digitalisation pour l'optimisation de la tenue de la comptabilité
- Savoir quels outils digitaux utiliser pour optimiser la tenue de la comptabilité
- Mettre en place l'organisation digitale optimale pour optimiser la tenue de la comptabilité

PUBLIC VISE

- Aides comptables et comptables en charge de la tenue de comptabilité en entreprises ou en cabinets d'expertise comptable

EXPERTS FORMATEURS

- Experts-comptables et conseils d'entreprise spécialistes de la digitalisation des processus de comptabilité et des méthodes de travail collaboratif

LES 25 FORMATIONS DE VOTRE PARCOURS EN DETAIL

- 1/ Je comprends les enjeux de la digitalisation
- 2/ Je m'informe sur le Cloud et le SaaS
- 3/ J'organise la sécurité de mon informatique
- 4/ J'identifie les risques liés à internet
- 5/ J'organise la sécurité numérique de l'entreprise
- 6/ J'implique mon expert-comptable dans l'organisation digitale de mon entreprise
- 7/ Mettre en place chez les clients une nouvelle organisation basée sur le numérique
- 8/ Inventorier les solutions permettant de digitaliser le cabinet
- 9/ Fluidifier les relations clients/cabinet d'expertise comptable avec une plateforme collaborative
- 10/ Convaincre les clients d'adopter des méthodes de travail digitales
- 11/ Former les collaborateurs aux méthodes de travail intégrant l'intelligence artificielle
- 12/ Récupérer les relevés bancaires en comptabilité
- 13/ Automatiser la saisie des factures fournisseurs, avantages pour les clients et le cabinet d'expertise comptable
- 14/ Apprendre à collecter automatiquement les factures fournisseurs et les imputer en comptabilité
- 15/ Apprendre à collecter automatiquement les factures clients et les imputer en comptabilité
- 16/ Contrôler les données récupérées par les outils de collecte automatique et vérifier leur imputation
- 17/ Adapter le rythme des travaux du cabinet aux flux numériques reçus des clients
- 18/ Je mets en place les outils du travail collaboratif
- 19/ Mettre en place une plateforme collaborative permettant d'offrir un full service aux clients
- 20/ Vendre des prestations administratives et comptables de full service aux TPE
- 21/ J'utilise la signature électronique
- 22/ Je paie mes fournisseurs par des moyens de paiement dématérialisés
- 23/ Je dématérialise les relations avec l'administration
- 24/ Produire le FEC
- 25/ Je vaincs les résistances à la mise en place d'une stratégie digitale

i Vous voulez suivre ce parcours ?

L'équipe pédagogique peut être contactée sur pedagogie@laformationpourtous.com (réponse dans les 24 heures ouvrables) et les lundi, mardi, jeudi et vendredi au 06.82.93.35.08 et les mercredi et samedi au 06.82.93.35.07.

Le prix du parcours de formation est de 70 € T.T.C. et comprend :

- le parcours de formation en tant que tel.
- un abonnement pour un parcours de formation donne accès aux formations du parcours. L'accès à la plateforme débute dans les 48h ouvrables maximum après le règlement de la formation, une fois le compte créé par les équipes de FORCES et le parcours choisi par l'apprenant, à raison d'un mois par parcours.
- des quiz de validation de connaissance après chaque module vidéo, avec correction automatique des réponses apportées. Sur option, le candidat peut demander à passer un examen en ligne sous surveillance de webcam.
- des documents complémentaires aux concepts étudiés, de type Glossaire ou Tableaux à compléter.

Les vidéos de formation sont consultables par les personnes porteuses de handicap physique de leur domicile, sur leur ordinateur, tablette ou portable. Les personnes souffrant de handicap visuel ou auditif peuvent avoir des difficultés à voir ou à entendre les vidéos. Dans ce cas, elles peuvent consulter :

- l'AGEFIPH : www.agefiph.fr – 0 800 11 10 09 – et la page de son site web spécialement dédiée à la formation : <https://www.agefiph.fr/ressources-handicap-formation>
- le site service-public.fr pour connaître leurs droits : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits>